
BULLETIN

M. de Brazza, commissaire général du Congo, est rentré à Alger, de son excursion dans le Sud, le 8 avril dernier et en est reparti le lendemain pour Paris. Quelques heures avant le départ du célèbre explorateur, la Société historique algérienne était reçue par lui à l'hôtel de la Régence. M. Arnaud, notre président, a pris la parole en ces termes :

« Monsieur le Commissaire général,

» La Société historique algérienne a décidé, dans sa dernière séance, pour rendre hommage à l'illustre et intrépide voyageur, au grand patriote, de vous offrir le titre de membre honoraire.

» Votre retour à Alger a été si soudain, votre départ est si rapide que nous n'avons pu, à notre grand regret, donner à notre démarche d'aujourd'hui toute la solennité désirable. Quoi qu'il en soit, nous vous prions d'être des nôtres. Qui, plus que vous, y a droit ? Qui, plus que vous, a droit de cité chez nous ? Votre nom est populaire en Algérie, non seulement parmi les Français, parmi les étrangers, mais encore parmi nos musulmans qui savent que vous les aimez, que vous les appréciez.

» Le Congo était inconnu, hier, de nos indigènes ; aujourd'hui il leur est familier. Pour eux, c'est un pays algérien, c'est la continuation de leur Sud. Dans leur foi robuste, il n'y a qu'à monter à cheval pour vous rejoindre.

» Cette croyance de nos populations musulmanes, toujours enthousiastes du beau, du merveilleux, deviendra, nous l'espérons, dans un avenir peu lointain, une réalité, grâce à vos gigantesques et irrésistibles efforts. »

M. de Brazza, après avoir remercié de leur démarche les membres de la Société historique algérienne, a répondu qu'il était très heureux de revenir en Algérie, où il était déjà venu en 1874, pendant l'insurrection algérienne.

« Dans le nord du Congo français, a-t-il ajouté, nous nous trouvons, comme en Algérie, en présence de populations musulmanes, et il y a, selon moi, une liaison plus étroite qu'on ne pense entre les intérêts de l'influence française dans ces contrées et ceux de notre domination dans l'Afrique septentrionale. De nombreux Algériens se sont déjà consacrés à étendre notre influence dans des territoires dépendant du Congo ; ce sont, la plupart, des Français, mais nous avons aussi des Arabes algériens, notamment deux instituteurs qui sont établis à Koundé et qui ont été fort bien accueillis par la population du pays. C'est en raison de cette connexité d'intérêts entre le Congo français et l'Algérie, que j'ai tenu à voir de près les musulmans algériens et que j'ai fait un voyage dans le Sud des provinces d'Alger et d'Oran. J'en reviens persuadé que nous avons ici des éléments précieux qu'il nous sera facile d'utiliser au profit de l'expansion coloniale française dans le centre de l'Afrique. »

L'acquisition par l'Allemagne de territoires sur la côte orientale de l'Afrique a aussitôt provoqué chez les savants de ce pays des recherches relatives entre autres au droit Ibadite. C'est ainsi que M. SACHAU, professeur à l'université de Berlin, a publié, avec une introduction, la traduction de la portion du traité de droit d'El-Besîwi, imprimé à Zanzibar en 1886, relative au droit successoral (*Muhammedanisches Erbrecht nach der Lehre der Ibaditischen Araber von Zanzibar und Ostafrika*, Berlin, 1894, 55 pp. 4°). Il est à souhaiter que nos arabisants s'occupent aussi d'étudier le droit musulman sous une forme que la possession du Mzâb ne nous permet pas de négliger.

Il n'est que juste, cependant, de rappeler que M. E. ZEYS, qui avait fait paraître, en 1891, une brochure de 94 pages (*Le Nil ; du mariage et de sa dissolution*), lui a donné récemment une suite, sous la forme d'une autre brochure (*Le Nil ; chapitre des successions*, Alger, Gojosso, 1895, 55 pp. in-8°). L'exécution typographique de

la seconde est fort inférieure à celle de la première, mais par contre celle-ci était dépourvue de notes.

Sous le titre *Tunisische Maerchen und Gedichte*, M. STUMME a publié à Leipzig (1893, 2 vol. 8°, 113 et 157 pp.) divers contes et poésies dans la langue vulgaire de Tunis. De ces divers morceaux, les uns sont publiés en texte, transcription en caractères latins et traduction ; d'autres en transcription et traduction seulement.

Dans son introduction, l'auteur a aussi étudié la prononciation, qu'il s'est efforcé de figurer par des signes typographiques très nombreux et compliqués, peu propres à faciliter la lecture. Il est même permis de se demander si parfois un excès de scrupule ne lui a pas fait noter comme positives et générales des nuances de prononciation toutes personnelles. L'intérêt des contes édités est purement philologique, car le fond en est d'ailleurs connu.

Les poésies populaires (p. 87-113 du t. I) doivent être rapprochées des poésies bédouines publiées par le même savant (*Tripolitanische-tunisische Beduinenlieder*, Leipzig, Hinrichs, 307 pp. 8°), traduites en français par A. Wagnon (*Chants des Bédouins de Tripoli et de la Tunisie*, Paris, Leroux, 1894, VI-37 pp. 8°).

On ne peut que s'associer au souhait exprimé dernièrement par M. CLERMONT-GANNEAU dans la *Revue critique*, que les Français s'occupent d'étudier *scientifiquement* le dialecte maghrebin et de suivre pour cela les modèles existant pour les dialectes égyptien et syrien.

Le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine* pour 1894 constitue un gros volume d'environ 750 pages, orné de nombreuses planches et très nourri. La portion principale en est constituée par la seconde et dernière partie de l'importante étude consacrée par M. Vars à Constantine antique, où il étudie l'administration et les magistrats de la ville ; ce travail tout entier a été édité à part sous le titre *Cirta, ses monuments, son administration, ses magistrats*. La chronique de Zerkechi, où l'on trouve bien des renseignements nouveaux sur les Hafçides de Tunis et l'est de l'Algérie actuelle, a été traduite et annotée par M. Fagnan. Le Musée de Philippeville a fourni les deux portraits d'Agrippine l'aînée et de Julia Pia à M. Gsell, qui a également édité un grand nombre de fragments d'inscriptions provenant de Thibilis (Announa). Les inscriptions inédites de la province de Constantine ont été étudiées et publiées par M. Vars. M. Goetschy a

rendu compte des fouilles entreprises en Tunisie à Haydra et publié les inscriptions mises au jour ; il a en outre relevé et décrit les restes d'une muraille élevée par les Romains pour barrer un passage du Cherb, montagne qui sépare le Nefzaoua de la région de Gafsa. Une note de M. C. Viré nous fait connaître les antiquités préhistoriques et romaines qu'il a relevées sur le territoire de la commune mixte de Taher. L'âge de pierre à Tébessa a fourni à M. Duprat l'occasion de publier divers silex taillés ; d'autres spécimens typiques de ce genre de monuments, provenant du Musée de Constantine, sont également mis sous nos yeux par M. Prudhomme, qui nous fait en outre connaître une stèle laraire trouvée au Chettaba. Enfin, le lieutenant Durand, dans un rapport sur des recherches d'eau entreprises vers Tébessa, signale les puits et citernes romaines que ses travaux lui ont fait rencontrer.

Dans les *Nouvelles archives des missions scientifiques* (t. VII, 1895), M. de la Blanchère a traité également cette question si importante de l'eau dans l'Afrique septentrionale ; il a parlé au point de vue historique, et plus particulièrement de la Tunisie, de *L'aménagement de l'eau et l'installation rurale dans l'Afrique ancienne* (tirage à part, 109 pp. in-8°, Paris). Après avoir tracé le plan de l'étude qu'il y a lieu de faire sur la colonisation romaine dans cette région, l'auteur expose le résumé d'un travail complet qui doit paraître ultérieurement et insiste notamment sur les principes d'hydraulique agricole suivis par les Romains pour la mise en valeur de l'Enfida. La petite colonisation individuelle ne lui paraît pas possible, et la mise en valeur complète du pays doit commencer par une phase latifundiaire.

La somptueuse collection des *Musées et collections archéologiques de l'Algérie* s'est augmentée du catalogue du Musée de Cherchel, par M. P. Gauckler, dont il a été question plus haut.

Le catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale vient enfin de se compléter par un troisième et dernier fascicule ; le premier est de 1883 ! Malgré les nombreuses réserves qu'il y a lieu de faire sur le fond même de cette publication, il faut se féliciter qu'elle soit terminée. La partie qui vient de paraître comporte IV pages d'avertissement (sur la formation du fonds), plus les pages

657-820 (fin de la section grammaire, lexicographie, rhétorique, *inchâ*, prosodie, bibliographie, un supplément, la table des titres, celle des auteurs et enfin la concordance des n^{os} anciens et nouveaux). On est doublement surpris de voir figurer, dans un supplément, sans aucune explication, des volumes examinés par M. de Slane, mort en 1878, et de retrouver, là et ailleurs, des volumes entrés depuis lors à la Bibliothèque (voir p. ex. les n^{os} 2,513, 2,514, 4,560, 4,561, etc.) Pourquoi ne pas prévenir les lecteurs de cette collaboration, ni expliquer ce manque d'ordre? On se convaincra d'ailleurs d'une autre bizarrerie en se reportant à la dernière colonne du tableau de concordance, à la p. 818, où les n^{os} anciens 2,508 à 2,512 et 2,515 à 2,533 provenant de la portion du fonds dite *supplément*, ne figurent pas dans le catalogue imprimé, où l'on trouve le n^o 2,534 dudit *supplément*. N'eût-il pas valu mieux faire figurer dans un appendice tout ce qui n'avait pas été examiné en 1878 et tout ce qui a été acquis depuis lors, en augmentant ainsi du nombre respectable d'environ *cinq cents* les manuscrits décrits?

La lenteur de publication de ce catalogue a été presque égale par celle de la *Tohfât d'Ebn Acem*, par MM. Houdas et Martel: le premier fascicule de ce traité de droit malékite est de 1882, et le dernier a paru naguère. Les bibliographes et les spécialistes n'ignorent pas que la traduction de cet ouvrage et d'un commentaire complet dont il a été l'objet, qui n'est même pas citée dans la préface de la publication dont il s'agit, avait été faite aussi par feu Bourdons Lasalle, conseiller à la Cour d'Alger. Perron en parle dans sa traduction de Khalîl, Sautayra et E. Cherbonneau reconnaissent, à maintes reprises, toute l'aide qu'ils en ont tirée (voir notamment *Du statut personnel et des successions*, Paris, 1874, préface, p. V).

Il a été publié par M. E. Clavel un nouvel exposé *Du statut personnel et des successions d'après les différents rites* (Paris, 1895, 2 vol. in-8^o). Le rite ou école malékite, qui nous touche de plus près, et qui a été antérieurement l'objet de diverses publications, y tient une place importante.

La *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence* a continué d'imprimer la traduction française, par MM. de France de Tersant et Damiens, des *Principes du droit musulman* selon les rites hanéfite et chaféite, de M. Van den Bergh. Nous y relevons aussi une étude sur la *Terre arch*: *quel en est, quel en doit être le*

juge ? par M. Eyssautier. Mais il faut mentionner d'une manière particulière, à raison de son caractère historique, le commencement d'un travail sur la *Condition de la femme dans l'Afrique septentrionale* (avril 1895), où M. E. Mercier groupe habilement tous les renseignements épars et authentiques de nature à former un tableau complet.

E. F.

Pour tous les articles non signés :

Le Président,

ARNAUD.